

CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE 3

Troisième réunion régulière

Le 15 octobre 2002

Procès-verbal de la réunion régulière du Conseil d'éducation du District scolaire 3. La réunion s'est tenue le 15 octobre 2002 au bureau du District scolaire 3 à Grand-Sault(Nouveau-Brunswick), à compter de 19h00.

Présences :

Gilles Couturier, sous-district 2
George LaBoissonnière, sous-district 3
Étienne Boutot, sous-district 1
Adrien (Pat) Fournier, sous-district 5
Jean-Marie Cyr, sous-district 6
Louise Désilets, sous-district 7
Suzanne Levesque, sous-district 8
Lynn Michaud, sous-district 9
Martine Michaud, sous-district 10
Benoit Castonguay, sous-district 11
Jeanne Da Gauthier, sous-district 12

Maurice Picard, Directeur général
Bertrand Beaulieu, Directeur de l'éducation
Yvan Guérette, Dir. Services Admin. et Financier
Denise Laplante, Secrétaire Direction Générale
Johane Thériault-Girard, Dir. Ressources Humaines

Absences : Jacques Deschênes, sous-district 4

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Couturier souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et aux gens du public.

2. Adoption de l'ordre du jour

Points à ajouter à l'ordre du jour :

- 2.1 Moment de silence pour Éric Bonenfant.
- 14.1 Activités parascolaires
- 14.2 Plan des maternelles

Monsieur Jean-Marie Cyr propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié. Monsieur Benoit Castonguay appuie. Adoptée.

- 2.1 Moment de silence pour Éric Bonenfant, élève à la Polyvalente Thomas-Albert, décédé le 12 octobre dernier.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2002

Correction apportée au point 6c, 3^e paragraphe devrait se lire comme suit : On suggère de discuter lors d'une prochaine réunion de notre approche face aux ressources qui nous sont allouées et des mesures envisagées afin d'y remédier.

Monsieur Adrien (Pat) Fournier propose l'adoption du procès-verbal tel que modifié. Monsieur Jean-Marie Cyr appuie. Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal

- *Les points nécessitant un suivi reviendront dans le rapport du directeur général, sauf le point 9 concernant la distribution du rapport de rendement du district. Des copies du rapport de rendement furent envoyées aux médias, aux directions d'école et leur président-e du CPAÉ ainsi que les agentes pédagogiques.*
- *Les copies du sondage de Monsieur Léon Richard ont été reçues et acheminées à Monsieur Richard.*
- *Au niveau des aides-technique, sans toutefois réussir à augmenter le nombre d'heures, nous avons réussi à obtenir un poste en sus. Ce poste a été attribué à l'école Ernest-lang de St-François.*

5. Correspondance

La correspondance fut circulée avec l'ordre du jour.

- *Lettre provenant d'un groupe de parents de la PAJS est à l'ordre du jour au point 13.*
- *Lettre de Madame Tina Leclerc qui fait la demande au CÉD de reconsidérer la décision prise par le District scolaire 3 envers sa demande de transport pour sa fille. L'équipe du district a refusé la demande de Madame Leclerc tout en respectant la politique mise en place afin d'assurer un transport plus efficace et sécuritaire. La décision du Conseil a été de maintenir la position prise par le personnel du District 3. Une lettre sera envoyée à Madame Leclerc.*

6. Rapport du directeur général

Monsieur Picard nous donne un aperçu des dossiers ayant retenu l'attention depuis la dernière réunion.

a- Visite du sous-ministre, Roger Doucet.

Le sous-ministre Doucet n'était pas disponible pour assister à la réunion de ce soir. Par contre, il nous a fait part qu'il serait disponible le mardi 29 octobre 2002. L'heure est à déterminer et les membres du Conseil seront informés des détails sous peu.

b- Inscriptions officielles

Depuis la dernière réunion, nous avons les chiffres officiels pour le nombre d'inscriptions au 30 septembre 2002. Nous avons une diminution de 291 inscriptions soit 3.6% par rapport à l'année dernière.

c- Ressources humaines

Nous avons deux nouvelles agentes pédagogiques qui ont été nommées :

- *Nicole Gervais responsable des dossiers de Français, Ayants droit et la littératie.*
- *France Godin, responsable des dossiers d'Anglais, Éducation physique, Éducation plus et Éducation à distance.*

Le poste de direction à l'école Mgr Matthieu Mazerolle fut comblé mais la direction a fait la demande d'être remplacée. Elle demeurera en poste jusqu'à ce qu'un-e remplaçant-e soit trouvé-e.

Le poste d'enseignant de français à la PAJS a été comblé suite à un remaniement de personnel.

d- Ouverture de classe

Nous avons procédé à l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Maillet, en 4^e année, dû au nombre de 33 élèves qui dépassait le nombre permis dans la convention collective des enseignant-e-s.

e- Transport scolaire

Nous avons reçu une demande de transport scolaire en provenance de la Garderie les Petits Poussins de St-Quentin, La demande fut refusée en raison du fait que la garderie est située à 0.6 km de l'école et qu'aucun service de transport est disponible dans cette section de la ville de St-Quentin. La politique du transport scolaire fut respectée.

f- Fonds recueillis et administrés par les écoles

Des démarches furent entreprises avec les directions d'école afin de leur rendre disponible des systèmes de comptabilité informatisés. Nous voulons nous assurer que les écoles demeurent à l'intérieur des consignes que le MENB est sur le point d'établir pour l'ensemble des écoles. Nous voulons nous assurer également que les argents perçus par les enfants, soient comptabilisés selon les mesures comptables acceptées. Des rapports d'évaluation externe des livres seront exigés.

Monsieur LaBoissonnière propose que le rapport du directeur général soit accepté tel que présenté. Madame Martine Michaud appuie. Adoptée.

7. Financement des divers postes budgétaires

Monsieur Guérette nous présente le poste budgétaire du Conseil d'éducation. Il procède par la suite à la présentation des directives budgétaires. L'information présentée sera acheminée avec le procès verbal de la réunion.

8. Comité spécial de l'éducation (Projet de Loi 57)

Monsieur Picard nous dit que le Chef de l'opposition propose un amendement à la Loi sur l'éducation. Monsieur Graham suggère que l'on abolisse le fumage sur l'ensemble des terrains des écoles. Actuellement, la Loi permet aux écoles secondaires d'avoir un endroit désigné pour les fumeurs. Le Projet de Loi 57 viendrait abolir cette clause. Le comité spécial de l'éducation veut maintenant obtenir l'apport du public sur la question de l'usage du tabac sur les terrains scolaires. Une audience publique est prévue pour le 19 novembre afin d'entendre les gens qui veulent se prononcer sur la question. On nous a fait parvenir une copie du Projet de Loi 57 afin d'obtenir nos réactions. Monsieur Couturier suggère de présenter notre politique sur le tabagisme tel qu'adopté et d'expliquer notre point de vue au comité. Monsieur Picard dit avoir de nombreuses inquiétudes quant aux moyens dont disposent les écoles pour appliquer une position comme celle prévue dans le projet de loi 57. Il précise que c'est une chose que de légiférer une loi mais s'en est une autre que de l'appliquer d'autant plus qu'il n'est pas illégal d'être en possession de tabac.

9. Forum provincial du Ministre de l'éducation

Monsieur Couturier nous fait part que le Forum provincial du Ministre de l'éducation aura lieu le samedi 2 novembre 2002 à Fredericton. Voici les sujets que les membres demandent d'apporter à la rencontre :

- *financement*
- *dossier aide-enseignant(e), adaptation scolaire*
- *d'avoir des options pour les élèves (manuels) qui ont de la difficulté sur le plan académique*
- *s'assurer d'avoir quelqu'un à la réception de l'école en tout temps*

10. Étude des politiques du MENB

Monsieur Picard fait la révision des politiques nouvelles et révisées du MENB. Quelques modifications seront recommandées à Madame Margaret Smith, directrice à la direction des politiques et planification du MENB.

Monsieur George LaBoissonnière propose que les recommandations soient envoyées à Madame Margaret Smith au MENB tel que présenté. Madame Lynn Michaud appuie. Adoptée.

11. Ébauche de la politique sur les conflits d'intérêts (Pol. 3 :08)

On demande de modifier la politique en incluant les membres du Conseil d'éducation et les membres des CPAÉ où il y a mention des employé-e-s du district dans la politique.

Monsieur George LaBoissonnière propose l'adoption de la politique telle que modifiée. Monsieur Adrien (Pat) Fournier appuie. Adoptée.

La politique sera présentée aux directions d'école à qui l'on demandera d'en faire la présentation à leur Comité parental d'appui à l'école.

12. Rapport de la réunion de la FNCSF

Monsieur Couturier nous fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu à Toronto les 3, 4 et 5 octobre dernier. Les 5 districts francophones de la province étaient représentés. La réunion consistait à la présentation de divers ateliers et conférences. Me Michel Doucet était un des

conférenciers invités et sa présentation portait sur les articles 23-24 de la Charte canadienne des droits et libertés. Me Doucet est prêt à venir faire sa présentation aux membres du Conseil.

Pour ce qui est de l'assemblée annuelle, Monsieur Couturier nous dit qu'il y a eu plusieurs changements au niveau de la direction. Un projet est à l'étude présentement afin de transformer la Fédération nationale des conseillers et conseillères scolaires francophones à la Fédération nationale des Conseils d'éducation. Ce qui veut dire que chaque Conseil aurait une représentation et non des représentations individuelles des membres des Conseils.

Également, un montant d'argent substantiel est en négociation avec le gouvernement fédéral, mais dû aux changements au niveau de la direction, la distribution n'est pas encore faite.

Certains on demandé l'opinion à Me Doucet, en tant qu'avocat, si les districts scolaires avaient le droit de faire un déficit. Il a répondu que les districts scolaires n'ont pas le droit de faire un déficit. Il leur appartient de prouver à leur gouvernement avec de bons arguments qu'ils sont sous-financés et qu'ils ont droit à un financement accru.

Une autre conférence a eu lieu sur l'assimilation donné par Monsieur Charles Castonguay, professeur à l'Université d'Ottawa, portant sur la sous-fécondité et quel effet ceci a sur le nombre d'inscriptions dans les écoles. La province du Nouveau-Brunswick est la seule province où le taux d'anglicisation n'a pas augmenté. Un défi de taille est lancé à toutes les écoles francophones à la grandeur du pays où le facteur d'assimilation semble avoir augmenté.

13. Demande des parents de PAJS

Monsieur Picard nous fait part de la demande des parents de la PAJS en nous expliquant les éléments soulevés :

- **Espace et qualité de l'air :**
Les normes gouvernementales pour la salle de classe sont de 1.85 m² / occupant. Les deux locaux en question rencontrent ces normes. Le système de ventilation est adéquat et ne cause pas de problème pour la qualité de l'air.
- **Décision du district d'allouer que 2 classes de 7^e année au lieu de 3 classes :**
Il n'a jamais été question d'avoir 3 classes. Le financement vient du MENB. Deux classes étaient prévues selon les normes de la convention collective des

enseignants. Le nombre normal d'élèves est de 30 avec un maximum de 33 élèves (7^e à la 12^e année). Au niveau du district, il y a 11 classes au niveau primaire sur 221 qui sont à la limite. Au secondaire, 13 classes sont au maximum. Si le district ajoute une classe additionnelle par classe où le nombre d'élèves est à la limite, nous aurions à ajouter une somme d'un million de dollars à notre budget. L'état des finances du district n'est pas en mesure de supporter une telle dépense.

- **Qualité des apprentissages versus le nombre d'élèves par classe :**

Certains parents s'inquiètent des résultats qui sont très fragmentaires jusqu'à présent sur les quelques évaluations administrées jusqu'à date. Il est évident que le passage d'une école à une autre, entraîne toujours sa part d'ajustement et le phénomène se vit dans une classe de 33 comme dans une classe de 25 élèves. Les élèves doivent s'adapter aux changements. Nous avons confiance aux professionnels en place lesquels sauront aider les élèves à s'ajuster. Le rendement des élèves n'est généralement associé au nombre d'élèves par classe. Les enseignants sont formés pour enseigner à des groupes d'élèves et doivent ajuster leurs stratégies d'enseignement en conséquence.

- **Élèves hors-zone :**

Un élève de Kedgwick avait fait la demande afin de pouvoir fréquenter la PAJS en début d'année scolaire. La demande a été refusée pour les raisons suivantes : La politique dit que tout élève qui veut fréquenter une école hors de sa zone, doit le faire moyennant des raisons très valables et selon les conditions très précises. Deux de ces conditions sont : il n'engage aucune ressource humaine, financière, et matérielle additionnelle et que le nombre total d'élèves dans la classe soit à deux sièges sous le maximum permis selon la convention collective. Étant donné que la demande ne rencontrait pas ces conditions, la demande fut refusée.

Monsieur Picard répond aux questions et préoccupations des membres du Conseil. Il nous dit que la promotion des élèves est entièrement laissée à la direction de l'école et son personnel. Le district intervient seulement dans la promotion des élèves lorsqu'on a des soupçons sérieux qu'il y a eu des irrégularités. Tel n'a pas été le cas à la PAJS.

Chaque enseignant a à vivre des situations semblables à un moment donné. Les comportements de 2 à 5% des élèves peuvent être une des causes de l'épuisement

professionnel chez le personnel enseignant. Le nombre d'élèves par classe n'a pas nécessairement de lien avec les cas d'épuisement.

Madame Lynn Michaud propose que le Conseil d'éducation envoie une demande au Ministère de l'éducation afin de diminuer le nombre d'élèves maximum alloué dans les classes de 4^e à la 12^e année. Madame Jeanne Da Gauthier appuie. Adoptée.

14 Logo distinctif pour le District

Remis à la prochaine réunion.

14.1 Activités parascolaires

Monsieur Castonguay demande que la politique existante sur la location des gymnases aux élèves soit abolie et qu'une nouvelle politique soit préparée afin que les élèves qui font des activités parascolaires n'aient pas à déboursier des frais de location. On demande que la politique existante soit envoyée avec le procès verbal afin d'être révisée par les membres et de placer ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

14.2 Plan des maternelles

Remis à la prochaine réunion.

15. Prochaine réunion

La prochaine réunion régulière aura lieu le 19 novembre 2002 à compter de 19h00 au bureau du District scolaire 3 à Grand-Sault.

16. Interventions du public

Monsieur Jeannot Martin nous fait part des différentes inquiétudes des parents des élèves de la 7^e année de la PAJS. Il fait la demande d'ouvrir une 3^e classe de 7^e année.

Monsieur Paul Aubut suggère de demander un montant d'argent en surplus au Ministère afin de régler la situation des classes à la PAJS.

Madame Diane Auclair nous dit que les parents passent environ 4 à 5 heures le soir à faire les devoirs avec leurs enfants parce que l'enseignant n'était pas disponible.

Madame Rachel Thibault est également d'accord que les parents passent beaucoup trop d'heures le soir à aider leurs enfants. Les activités sociales sont non-existantes.

Madame Lyne Couturier nous fait part que son enfant arrive à la maison avec des maux de tête et beaucoup trop de devoir. Elle demande que le programme de la 7^e année soit révisé.

Monsieur Jeannot Martin demande s'il y a une autre porte où les parents peuvent aller frapper?

Monsieur Gilles Couturier leur répond en disant que le Conseil d'éducation a écouté les interventions du public et ne peut pas rendre une décision dans quelques minutes le même soir.

Monsieur Rosaire Leclerc nous dit que le problème est commun dans plusieurs régions. Il demande si la discipline dans les classes fait partie du mandat du Conseil d'éducation ou des directions d'écoles?

Monsieur Picard lui répond que le district a effectivement une politique sur le milieu propice à l'apprentissage. Chaque école a également un code disciplinaire avec une procédure à suivre pour corriger les comportements négatifs. Nous avons des intervenants qui travaillent strictement dans le dossier disciplinaire. Les problèmes sont très demandant et plus nombreux que par les années passées, mais nous travaillons sur les solutions et il est très important de pouvoir compter sur l'appui des parents et des autres intervenants du milieu.

17. Levée de la réunion

Monsieur Benoît Castonguay propose l'ajournement de la réunion à 21h50.

Confirmé à la réunion du : 19 novembre 2002

Denise Laplante

Secrétaire du Conseil d'éducation

Gilles Couturier

Président du Conseil d'Éducation